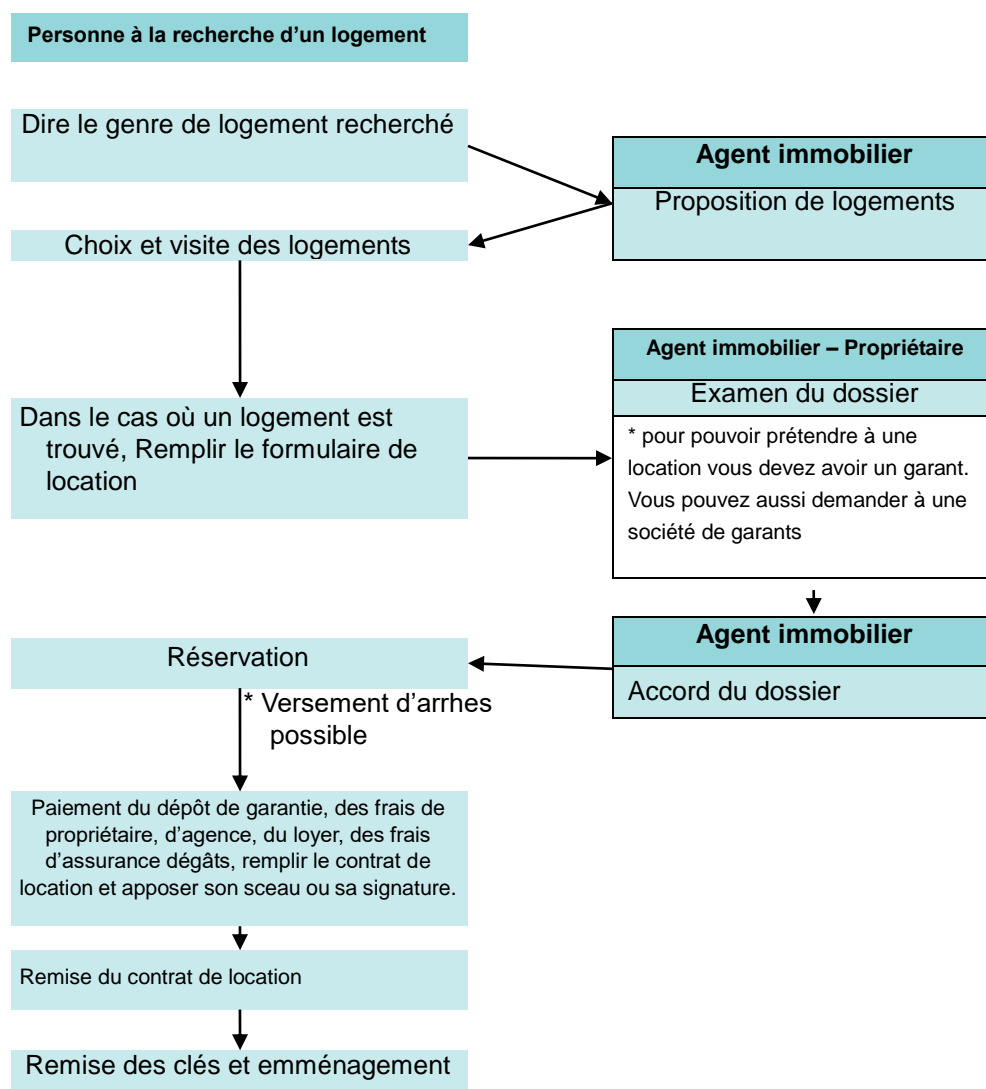




### 4 Location de logement de particulier

#### 4-2 Pour louer un logement

##### (1) Procédures de location





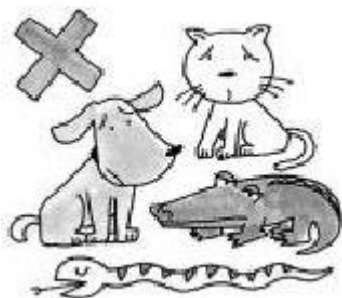
### (2) Points importants à respecter

#### ● Accès aux transports

Le calcul de la distance du point de transport (le plus proche) au logement se fait en minutes. On considère que 80 mètres sont parcourus en une minute. Cette estimation est basée sur la vitesse moyenne de marche soit 4.8 kilomètres par heure. Elle ne tient pas compte des côtes, des escaliers, de l'attente aux feux rouges etc... Il est préférable de reconnaître le trajet avant la signature du contrat.

#### ● Animaux domestiques

Beaucoup de propriétaires interdisent les animaux domestiques dans leurs locations, il est donc recommandé de bien se renseigner avant la signature du contrat.



animaux domestiques

#### ● Transformations ou modifications

A moins d'avoir l'accord du propriétaire, il est interdit de faire des transformations ou modifications du logement et de faire cohabiter d'autres personnes autres que sa famille.

De même, il est interdit de sous-louer le logement.



peinture ou clouage



sous-location

#### ● Facilités pourvues ou non pourvues dans la location

Au Japon, les logements en location sont pourvus de certaines facilités. Les autres facilités sont à la charge du



locataire.

- Facilités pourvues; installations de gaz, d'électricité et d'eau
- Facilités non pourvues; éclairage, gazinière, four, meubles etc...

Vous devez vous-même vous munir des affaires indispensables

### **(3) Conseils pour bien louer**

Il n'est pas toujours facile de mener à bien une recherche de logement. Pour en faciliter le déroulement, voici quelques conseils. A noter que vous pouvez aussi avoir recours aux services des associations d'échanges internationaux.

- Vous ne parlez pas bien japonais; Faites-vous accompagner par une personne parlant le japonais. Ceci aura plus d'impact sur l'agence immobilière.
- Non-location aux étrangers; Il est préférable de se faire recommander par une relation ou de prendre contact par internet.
- Pas de garant; Il existe des sociétés de garants. Prenez conseils auprès des agences immobilières